

Les rapports, que nous venons d'analyser rapidement, se contentent d'indiquer les réformes apportées depuis 1869 dans le régime pénitentiaire.

Ils sont volontairement muets sur les résultats obtenus par l'application et l'extension du régime cellulaire.

Des modifications profondes, disent ces rapports, ont été introduites; le problème s'est modifié; le temps fera son œuvre et, dans quelques années seulement, il sera possible de juger en connaissance de cause le système actuellement appliqué.

Nous n'imiterons pas la réserve de l'auteur des rapports et nous pouvons terminer cette courte étude, comme nous l'avons commencée, en constatant qu'au point de vue de la science pénitentiaire, la Belgique est un des pays les plus avancés.

E. PAGES.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES FONDATEURS

DE LA

SOCIÉTÉ PATERNELLE DE METTRAY

La Société Paternelle des Fondateurs de la Colonie agricole de Mettray s'est réunie en Assemblée générale, le vendredi 12 mars 1880, à 10 heures du matin, sous la présidence de M. Drouyn de Lhuys.

M. le Président a rappelé que c'était la troisième fois qu'il avait l'honneur de présider l'Assemblée générale des Fondateurs de Mettray, qui, aux termes de l'article 15 des statuts constitutifs, doit se réunir tous les trois ans. La première fois, la Société venait de subir deux cruelles atteintes : les calamités de la guerre et la mort de M. de Metz. Aujourd'hui elle ressent les terribles effets des rigueurs exceptionnelles de l'hiver. « Les rudes épreuves révèlent les grands courages et les fortes constitutions, aussi comptons-nous, dit M. le Président à ses collaborateurs, sur votre dévouement pour nous aider à surmonter ces difficultés. »

M. Blanchard, directeur de la Colonie, a donné à l'Assemblée lecture du rapport suivant qui énumère les principaux faits accomplis à la Colonie de Mettray pendant les trois dernières années et constate que la situation morale de cette institution est toujours aussi satisfaisante.

RAPPORT DU DIRECTEUR DE LA COLONIE AGRICOLE DE METTRAY

Messieurs,

Je suis convaincu d'être l'interprète de tous les membres de la Société Paternelle et de la Colonie, en exprimant, au commencement de ce rapport, la vive satisfaction que nous éprouvons

tous de nous trouver réunis sous la présidence de M. Drouyn de Lhuys, pour notre séance triennale. Mettray conserve précieusement le souvenir de ses bontés et apprécie, à sa véritable valeur, le bonheur et l'honneur de l'avoir à sa tête.

Avant d'aborder la lecture du rapport lui-même, permettez-moi, Messieurs, de vous rappeler que notre Société a fait, l'année dernière, deux pertes bien sensibles. M. Devinck et M. Chardon-Lagache, membres de notre Conseil d'administration, nous ont été enlevés, depuis notre dernière réunion, presque subitement. Ils avaient tous deux usé leur vie au travail et au service de l'humanité; ils consacraient leur activité et leur fortune aux différentes œuvres de bienfaisance dont ils étaient restés les soutiens; ils laissent dans notre conseil, l'exemple du dévouement le plus absolu aux intérêts de la Colonie.

A ces noms vénérés je dois ajouter celui de M. Vannier, un de nos fonctionnaires, dont la perte nous a été également douloureuse. Attaché à la Colonie depuis 25 ans, il occupait, en dernier lieu, le poste important de surveillant général de la Maison Paternelle dont il remplissait les fonctions avec une intelligence et un zèle au-dessus de tout éloge.

Je leur adresse ici l'hommage des regrets unanimes de notre Société et de la Colonie.

Messieurs,

La Colonie de Mettray doit, ce nous semble, avoir définitivement fait ses preuves, aux yeux de ceux-là mêmes qui, tout d'abord, avaient le plus douté d'elle, de sa vitalité, de son avenir. Elle les a faites: car elle vient d'accomplir sa quarantième année d'existence; car, non seulement elle s'est maintenue sans déchoir, mais encore elle ne cesse de progresser, de prospérer. Les épreuves pourtant ne lui ont pas manqué; elle leur a victorieusement résisté et a traversé, sans fléchir, la plus redoutable de toutes celles qu'elle pût subir: la disparition de ses deux illustres fondateurs.

Ils seraient bien étonnés, les sceptiques qui, malgré leur incontestable sympathie pour MM. Courteilles et De Metz, secouaient la tête en signe d'incrédulité, en parlant de l'œuvre commune de ces deux grands hommes de bien!

Que diraient-ils, en voyant le vaste domaine affecté à l'institution qu'ils considéraient comme une utopie; ces constructions se multipliant chaque jour pour abriter une population, déjà si

nombreuse, qui va toujours croissant; s'ils étaient encore là pour constater, par la foule de Colonies créées à l'image et sur les bases de la nôtre, quel chemin a fait en France, en Europe, dans le monde entier, l'idée puissante et féconde à laquelle se sont voués, avec tant d'ardeur, de persévérance, de courage, l'âme enthousiaste de M. de Courteilles, le génie éminemment pratique de M. De Metz? Combien nous serions fiers et heureux de montrer l'extension qu'a prise Mettray, les progrès moraux dont il a été la source, la propagande du bien qu'il a déterminée, et permettez-moi d'ajouter, car l'honneur en revient tout entier à nos vénérés devanciers, l'admiration universelle dont il est l'objet!

J'ai parlé des développements de la Colonie. Grâce à des annexions successives, rendues indispensables par la nécessité d'occuper et d'entretenir son personnel, elle compte, en effet, aujourd'hui 600 hectares de terre dont 320 lui appartiennent et 290 détenus à titre de location. Nous sommes, comme on peut le voir, bien loin du domaine restreint sur lequel elle s'est originairement établie.

Ce n'est pas tout d'avoir augmenté la surface à cultiver, il a fallu y apporter toutes les améliorations dont l'observation et l'expérience ont signalé l'urgence. Votre sollicitude à cet égard, Messieurs, n'a négligé aucun détail, reculé devant aucun sacrifice. C'est ainsi qu'au cours de la période triennale dont je suis appelé à vous présenter l'aperçu sommaire, vous en avez réalisé une importante, qui se recommandait, depuis un certain temps, à votre attention. Je veux parler de l'installation d'une noria dans notre jardin de Maillet. C'est à la fois une notable économie de main-d'œuvre, une économie pécuniaire, puisque l'abondance de l'eau ne peut manquer d'augmenter notre production potagère, c'est-à-dire nos ressources alimentaires, enfin, une mesure essentiellement hygiénique, car nous pouvons faire entrer les légumes pour une plus large part dans la nourriture de nos colons.

Puisque nous venons de prononcer le mot d'hygiène, je dois rappeler qu'un service hydrothérapique a été organisé à notre buanderie, à côté des salles de bain, que l'amélioration et l'agrandissement de nos infirmeries est à l'ordre du jour de nos délibérations. Sur ce point, comme sur tant d'autres, satisfaction a déjà été donnée en partie au vœu qui nous a été officiellement exprimé, et le surplus ne peut manquer d'être accompli, dès que nos ressources le permettront, parce qu'il est dans l'intérêt de la

santé de notre personnel, qui est l'objet, de votre part, d'une vive et constante préoccupation.

En même temps qu'elles tendent à maintenir la Colonie au premier rang des établissements pénitentiaires, les améliorations judicieuses et incessantes que vous vous faites un devoir de réaliser dans tous nos services stimulent et accroissent de plus en plus la curiosité bienveillante qu'elle a de tout temps inspirée. Aussi, ne faut-il pas être surpris de l'affluence des visiteurs de distinction qui se succèdent chez nous, venant des points les plus éloignés se rendre compte, par eux-mêmes, des remarquables résultats que nous obtenons et des procédés par lesquels nous les obtenons.

Parmi les personnages éminents que nous avons reçus pendant ces trois dernières années, je dois mentionner : S. M. l'Empereur du Brésil, qui a fait tout exprès le voyage de Paris à Mettray et qui, après avoir voulu connaître la Colonie jusque dans ses moindres détails, nous a exprimé dans les termes les plus chaleureux sa haute satisfaction ; M. le Maréchal de Mac-Mahon, Président de la République, et M^{me} la duchesse de Magenta, M. le Ministre de l'Agriculture, qui n'ont pas été moins chaudement laudatifs, et M. le Directeur de l'Administration pénitentiaire, dont les éloges ont été une précieuse récompense et seront un puissant encouragement pour nous.

M. le Ministre de l'Intérieur n'est pas venu ; mais ses sentiments de sympathique intérêt pour Mettray se sont manifestés par son empressement à lui décerner, sur la proposition du Jury de l'Exposition universelle, un diplôme équivalant à une médaille d'honneur, pour sa coopération à l'exposition collective organisée par son ministère (1).

Je vous ai parlé, Messieurs, de la visite de M. le Directeur de l'Administration pénitentiaire. Je suis fier d'avoir à mentionner ici un nouveau témoignage d'approbation que ce haut fonctionnaire nous a fait l'honneur de nous donner à propos de la délibération par laquelle vous avez affecté une somme de 6,000 francs à l'agrandissement de l'une de nos infirmeries et sollicité de l'État une subvention d'égale somme pour l'agrandissement de l'autre.

(1) La Colonie a obtenu, en outre, à l'Exposition universelle de 1878, deux médailles d'or dans la classe VI : Education de l'enfant, Enseignement primaire, et classe 76, spécimen d'exploitation rurale.

« Je ne puis que constater avec satisfaction, écrivait, à la date du 29 juin dernier, M. Choppin à M. le Préfet d'Indre-et-Loire, l'empressement mis par les administrateurs de Mettray à répondre au vœu de l'Inspection générale, et je suis heureux de reconnaître, une fois de plus, l'esprit d'initiative et de progrès dont la direction de cet établissement est animée.

» J'examinerai, en conséquence, avec toute la bienveillance qu'elle mérite, la demande que vous avez appuyée de votre recommandation et je m'efforcerai d'y faire droit. »

On ne pouvait, Messieurs, vous rendre justice en termes plus flatteurs, et les paroles si bienveillantes de M. le Directeur de l'Administration pénitentiaire, ne sauraient nous laisser aucun doute sur le succès de la demande de subvention que vous lui avez adressée.

En enregistrant les hommages rendus à l'Administration que vous dirigez, je ne saurais négliger de mentionner celui que je trouve dans une autre lettre de M. le Directeur de l'Administration pénitentiaire à M. le Préfet d'Indre-et-Loire. J'y remarque ce passage que vous me permettez de ne pas laisser enfoui dans nos archives et de mettre en lumière, comme constituant un titre d'honneur pour nous :

« J'ai constaté avec satisfaction que la Direction de la Colonie de Mettray était toujours animée de l'esprit de dévouement et de progrès qui a fait de son œuvre un modèle dont l'Administration voudrait voir l'exemple suivi par toutes les maisons d'éducation correctionnelle. Je vous prie d'être, auprès du Conseil d'Administration et de M. Blanchard, l'interprète de nos félicitations. »

A ces témoignages honorables, émanés des représentants les plus élevés de l'autorité publique, je dois en ajouter un dont vous apprécierez particulièrement l'importance. Il tend, en effet, à prouver que si Mettray est haut placé dans l'estime des hommes justement préoccupés du progrès moral de la classe d'enfants auxquels il est destiné à venir en aide, nos colons répondent de la manière la plus satisfaisante aux efforts faits en leur faveur. Nous avons, à cet égard, une constatation décisive de leur application à l'étude et du degré d'instruction auquel elle les a amenés, dans leur succès au concours pour l'obtention du certificat d'études primaires ; institution, soit dit en passant, éminemment utile et très propre à relever le niveau des études.

Ainsi, dans les examens qui ont eu lieu à Tours, en 1877, sur 33 aspirants au certificat, présentés par les neuf communes formant le canton dont nous ressortissons, 17 seulement furent reçus. Or, sur ce nombre, la Colonie n'en compte pas moins de 12 et les trois premiers admis. Encore deux autres du village de Mettray, étaient-ils fils, l'un de nos agents actuels, l'autre d'un de nos anciens agents.

Tous les ans, depuis l'institution de ce certificat, nous présentons un certain nombre de colons aux examens du canton de Tours-Nord et 55 de nos enfants sont déjà pourvus de ce certificat.

Ce résultat faisait dire à M. l'Inspecteur d'Académie, Aulard, président de la Commission d'examen, que « c'était la meilleure preuve qu'à la Colonie l'instruction primaire est bien dirigée et bien reçue. » N'est-ce pas le plus grand éloge qu'une bouche autorisée pût faire de notre digne instituteur et de ses élèves ?

M. le Recteur de l'Académie de Poitiers et le Conseil général ont bien voulu accorder des prix à ceux de nos enfants qui ont été reçus les premiers.

Aussi, ratifiant ce jugement flatteur et mérité, M. le Ministre, instruit des progrès de nos colons, des soins assidus dont ils sont l'objet et de leur avancement dans l'art musical, a-t-il décerné à M. Quesnel les palmes d'officier de l'Instruction publique.

Ce ne sont pas là les seules distinctions dont la Colonie ait à se glorifier, durant la période triennale qui vient de finir. Ainsi, l'un de nos colons, Auguste Granger, qui a appris à nager à notre école de natation, a reçu de M. le Ministre de l'Intérieur une médaille d'honneur pour acte de dévouement et de courage. Ce jeune garçon, âgé de dix-sept ans, s'est, au péril de sa vie, jeté tout habillé dans la Choisille, pour sauver la fille Burochain, de Mettray, qui, retirée inanimée de l'eau, aurait infailliblement péri, sans l'intrépidité de Granger. M. Daunassans, préfet d'Indre-et-Loire, a bien voulu remettre solennellement cette médaille à notre jeune sauveteur.

Des médailles d'argent et de vermeil ont été également décernées à la Colonie, au Concours de gymnastique et au Festival de Tours.

Ces dernières récompenses ne sont peut-être pas celles que nous ambitionnons le plus ; elles n'en ont cependant pas moins

leur prix. Elles attestent qu'à Mettray rien n'est négligé de ce qui peut développer les forces, exercer les facultés et l'intelligence, élever l'âme des enfants confiés à notre surveillance.

L'exercice militaire continue à bien marcher sous l'habile impulsion de notre Surveillant général. La discipline de Mettray prépare tout naturellement nos colons à prendre place dans les rangs de l'armée. Nos enfants arrivent au régiment possédant déjà des connaissances, sachant pour la plupart la théorie ; mais ils profiteraient bien mieux des leçons qui leur sont données, si nous pouvions leur enseigner la manœuvre du fusil. Nous attendons toujours la réalisation de la promesse qui nous a été faite à ce sujet.

Nous cherchons à déterminer le plus de vocations militaires possible parmi nos colons, parce qu'ils puisent dans l'armée des sentiments d'honneur qui en font plus tard de bons citoyens. C'est le seul moyen de les soustraire, pour la plupart, à l'influence fâcheuse de leurs familles.

Je vous disais, en commençant, Messieurs, que Mettray avait servi de modèle à une foule d'institutions du même genre. Nous avons à citer un nouvel hommage de cette nature rendu à sa bonne organisation. Il est attesté par une lettre que j'ai reçue récemment de la Louisiane. Dans cette contrée lointaine, dont le regard sympathique se tourne toujours vers la France, il est question de créer un établissement pénitentiaire pour recueillir et moraliser les enfants de couleur mis sur le pavé par l'affranchissement des esclaves et qui se livrent au maraudage, au vol, à tous les méfaits que détermine la liberté absolue donnée sans préparation et sans gradation à une population ignorante et indisciplinée. Or, avant de dresser le plan de cette institution, les hommes distingués qui en ont pris l'initiative se sont adressés à la France, et c'est au Directeur de Mettray qu'ils ont demandé les renseignements qui leur sont nécessaires. Je n'ai pas besoin de dire avec quel empressement j'ai répondu à cette demande, aussi honorable pour notre pays que pour la Colonie.

Mettray, du reste, est populaire aux États-Unis, et vous vous rappelez cette parole du vice-président du Congrès national pour la réforme des prisons, M. Randall, nous écrivant : « Nous considérons Mettray comme la mère de toutes nos institutions de réforme », et la lettre de M. White, président de l'Université de Corwel, qui exprime en ces termes son opinion sur la

Colonie : « J'ai trouvé, pendant mon séjour à Mettray, une satisfaction et des enseignements qui ont dépassé mon attente, quoique je fusse prédisposé de la manière la plus favorable par ce que j'avais entendu dire en Amérique de cet établissement. Il était déjà reconnu comme un modèle à imiter par les institutions de réforme fondées aux États-Unis et il provoquera la création de beaucoup d'autres. »

On a fondé en Pologne, près de Varsovie, une colonie pénitentiaire de jeunes détenus, où le système de Mettray a été adopté, et voici ce que nous écrivait un des membres fondateurs de cet établissement, M. de Moldenhawer, juge au tribunal de Varsovie :

« Quant à notre Colonie de Studzieniec, elle croit et s'agrandit de jour en jour, à l'exemple de Mettray, qui est notre prototype. Notre Directeur est inappréciable : le long séjour qu'il a fait à Mettray produit les plus heureux résultats ; il sait appliquer tout ce qu'il a vu parmi vous et les sages conseils que vous lui avez donnés. »

Mettray, nous nous croyons autorisé à le dire, est l'objet d'une sympathie générale, à l'étranger comme en France, et nous sommes heureux d'en recueillir fréquemment la preuve. Mais, savez-vous ce qui nous touche le plus ? C'est de voir qu'il laisse de bons, d'affectueux souvenirs dans le cœur de ceux qui, pour en avoir subi le régime forcément sévère, semblaient devoir en emporter des sentiments d'irritation ou tout au moins pénibles. Aussi, rien ne nous émeut plus que ces visites, ces lettres où nous trouvons l'assurance qu'en s'éloignant de nous, nos colons, non seulement ne nous oublient pas, mais gardent la mémoire du bien que nous avons cherché à leur faire et nous considèrent comme des amis s'intéressant à eux, les suivant encore du regard, toujours disposés à compatir à leurs peines, à s'associer à leurs succès et à leurs joies.

Comment serions-nous insensibles à la lettre de celui qui nous annonce, avec une légitime fierté, en nous en remerciant comme de notre œuvre, sa prochaine promotion au grade d'officier dans notre armée où il marchera sur les traces de plusieurs de ses anciens condisciples ; à la lettre de celui qui, capitaine déjà depuis longtemps, vient également nous assurer de sa reconnaissance et nous apprendre qu'il est porté sur le tableau d'avancement pour la décoration de la Légion d'honneur ; à celle enfin de cet expatrié qui, du fond des États-Unis, nous

écrit pour nous faire part de sa situation de famille et nous demande nominativement des nouvelles de tous ceux qu'il a connus à la Colonie, particulièrement de ses chefs ou surveillants, dont il s'informe avec la plus amicale sollicitude ? Est-il rien qui montre mieux, Messieurs, que, répondant à l'esprit de notre institution, à nos vœux, à notre attente, la discipline de notre maison, si elle est sévère, est en même temps vraiment paternelle ?

Notre Société de patronage, il est juste de le reconnaître, tend à entretenir, à resserrer ces liens si précieux entre la Colonie et ses anciens colons. C'est par elle que Mettray peut continuer à exercer sur eux son influence bienfaisante et maintenir dans la voie du bien ceux qu'elle y a fait entrer. C'est grâce à notre Société de patronage, au dévouement infatigable de ses membres, que la Colonie doit son incontestable supériorité constatée par le chiffre si faible de ses récidivistes.

Aussi, est-ce à rendre son action plus énergique, plus efficace, plus puissante que nous devons tendre. Là doit se diriger notre attention, là doivent se porter nos efforts. Malheureusement ces efforts se résument dans de nouveaux sacrifices d'argent, et nos ressources financières sont si restreintes, si exiguës ! L'économie pour nous est plus qu'un devoir, elle est une impérieuse nécessité. La bienfaisance publique est là, nous dira-t-on. Cela est vrai ; mais, par ces temps calamiteux, elle a tant de charges, elle en est réduite à s'imposer des bornes si étroites !

Ne désespérons pas d'elle cependant. Le but qu'il s'agit d'atteindre est si essentiel, qu'il n'est pas permis de douter du concours, de la libéralité des hommes de bien et de bonne volonté, quand ils ont pour mobiles l'intérêt public et la charité !

Après ces considérations, un peu longues peut-être, j'aborde l'examen détaillé de la statistique de la Colonie.

Statistique.

Depuis la fondation de Mettray, en 1839, jusqu'au 1^{er} janvier 1880, 5,300 jeunes détenus ont participé aux bienfaits de l'institution fondée par la Société paternelle.

Notre effectif a atteint, pendant l'année 1879, le chiffre moyen de 722 enfants.

Mouvement d'entrée et de sortie pendant l'année 1879.

| | |
|---|-----|
| Population au 31 décembre 1878. | 740 |
| Entrées pendant l'année | 124 |
| Total. | 864 |
| Sorties pendant l'année. | 148 |
| Reste | 716 |

Répartition de la population au 31 décembre 1879, suivant la nature des crimes, délits, contraventions et suivant les juridictions.

| | |
|---|-----|
| Assassinat, empoisonnement | 1 |
| Meurtre, coups et blessures. | 5 |
| Incendie | 21 |
| Attentat à la pudeur, aux mœurs | 38 |
| Vol qualifié, faux | 45 |
| Vol simple, soustraction frauduleuse. | 427 |
| Mendicité. | 53 |
| Vagabondage | 99 |
| Autres crimes et délits. | 27 |
| Ces enfants avaient été : | |
| Jugés par les tribunaux correctionnels. | 710 |
| Jugés par les cours d'assises. | 6 |

Répartition de la population au 31 décembre 1879, suivant l'âge des jeunes détenus.

| | |
|------------------------------|-----|
| Agés de 8 à 10 ans | 29 |
| — de 10 à 12 ans | 97 |
| — de 12 à 14 ans | 144 |
| — de 14 à 16 ans | 201 |
| — de 16 à 18 ans | 198 |
| — de 18 à 20 ans | 47 |

Age des jeunes détenus au moment du délit.

| | |
|-------------------------------|-----|
| Au-dessous de 8 ans | 17 |
| — de 8 à 10 ans. | 89 |
| — de 10 à 12 ans. | 237 |
| — de 12 à 14 ans. | 208 |
| — de 14 à 15 ans. | 86 |
| Plus de 15 ans. | 79 |

État civil des jeunes détenus.

| | |
|--|-----|
| Enfants légitimes | 610 |
| Enfants naturels. | 106 |
| Enfants dont les parents ont subi des condamnations. | 146 |
| Orphelins d'un de leurs parents. | 166 |
| Orphelins de père et de mère | 55 |
| Élèves des hospices | 11 |

Situation des familles.

| | |
|--|-----|
| Enfants appartenant à des parents : | |
| Aisés. | 9 |
| Vivant de leur travail. | 450 |
| Mendiants, vagabonds, prostituées. | 171 |
| Inconnus, disparus | 86 |

Antécédents judiciaires des jeunes détenus présents au 31 décembre 1879.

| | |
|--|-----|
| Avant leur entrée à Mettray avaient été envoyés en correction ou condamnés : | |
| 1 fois | 105 |
| 2 fois | 40 |
| 3 fois | 16 |
| 4 fois | 11 |
| 5 fois et plus | 23 |
| Total de récidivistes à leur entrée. | 195 |

Professions des jeunes détenus à l'entrée dans la colonie.

| | |
|-----------------------------|-----|
| Industriels | 166 |
| Agriculteurs | 83 |
| Autres professions. | 33 |
| Sans profession | 434 |

État de l'instruction au moment de l'entrée dans l'établissement.

| | |
|---|-----|
| Complètement illettrés | 353 |
| Sachant lire. | 115 |
| Sachant lire et écrire. | 244 |
| Sachant lire, écrire et calculer. | 24 |

Mouvement de l'école et résultats de l'enseignement pendant l'année.

| | |
|--|------------|
| Présents à l'école pendant l'année 1878 | 740 |
| Admis à l'école pendant l'année 1879. | 124 |
| Total. | <u>864</u> |
| Sortis de l'école pendant l'année 1879. | 148 |
| Reste. | <u>716</u> |
| Illettrés : | |
| Ayant appris à lire. | 67 |
| Ayant appris à lire et écrire. | 120 |
| Ayant appris à lire, écrire et calculer. | 137 |
| Demeurés illettrés | 25 |
| Sachant lire : | |
| Ayant appris à écrire. | 119 |
| Ayant appris à écrire et calculer. | 88 |
| Sachant lire et écrire : | |
| Ayant appris à calculer. | 28 |
| Ayant reçu le complément de l'instruction primaire . | 232 |
| Ayant suivi des cours spéciaux : | |
| De dessin. | 16 |
| De musique. | 135 |
| Total. | <u>151</u> |

Bibliothèque.

| | |
|---|-------|
| Nombre de volumes existant dans la bibliothèque . . | 1.437 |
| Nombre des mises en lecture | 2.845 |

Récompenses.

758 ont obtenu des primes en argent.
 118 des livrets de caisse d'épargne.
 724 l'inscription au tableau d'honneur, soit une moyenne de 70 1/2 0/0; la moyenne des inscriptions en 1878 n'était que de 67 0/0.
 144 ont obtenu des récompenses honorifiques,
 280 des galons de bonne conduite.
 42 la liberté provisoire.

Punitions.

Le nombre des punitions disciplinaires est descendu de 1,038, en 1878, à 998, en 1879.

Évasions.

Le nombre des tentatives d'évasion qui était en moyenne de 1.80 pour cent en 1877
 — de 1.75 — en 1878
 est descendu à 0.69 — en 1879
 Depuis l'origine de la Colonie, en 1839, pas une seule tentative d'évasion n'a été couronnée de succès; ce résultat était vraiment inespéré.

Prix de revient.

La dépense par tête, pour la nourriture, l'entretien, l'instruction des colons, les frais généraux de toute nature et le patronage des libérés était de 1 fr. 44 en 1877
 de 1 fr. 35 en 1878
 est descendue à 1 fr. 32 en 1879

État sanitaire.

Pendant cette période triennale, l'état sanitaire a été généralement satisfaisant et bien peu de cas de maladies sérieuses se sont présentés; cependant nous avons eu 14 décès.

Ces 14 colons ont succombé aux maladies suivantes :

| | |
|---|---|
| 1° Phtisie | 2 |
| 2° Fièvre typhoïde | 1 |
| 3° Maladie des voies digestives | 3 |
| 4° Autres maladies | 8 |

Soit une moyenne de 0.64 0/0.

Le nombre de jours de maladie diminue en raison de l'ancienneté des colons dans la maison, preuve manifeste de l'excellence du régime hygiénique suivi.

Si nous nous hâtons de constater ces résultats, ce n'est pas seulement pour louer le zèle si éprouvé des médecins et des sœurs de charité, mais pour nous applaudir de ce que la colonie ait été placée dans un pays salubre.

Nous avons pris nos dispositions pour faire revacciner toute notre population au printemps.